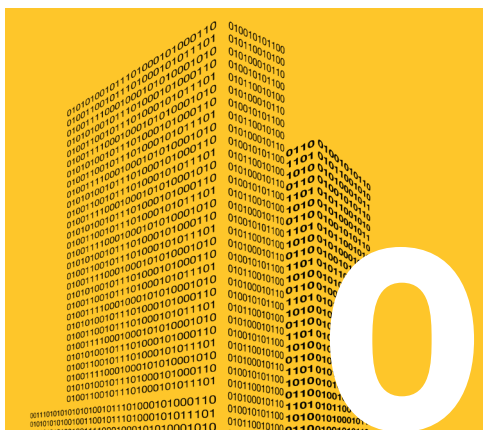
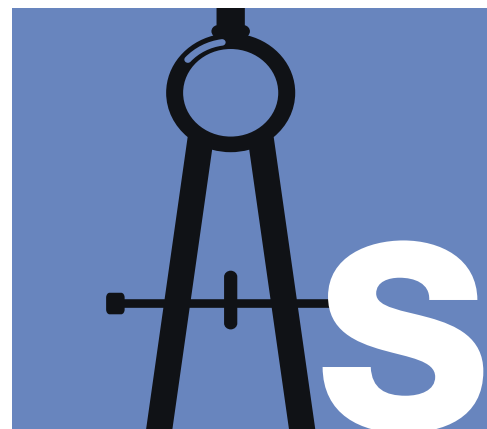


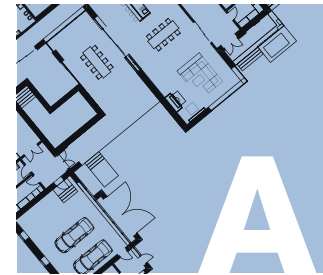
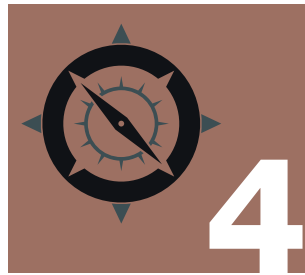
1 9 7 7



2 0 1 7

IMI
mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques



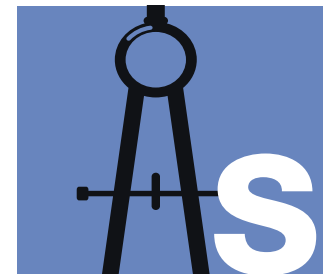


PRÉSENTATION

La Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, créée par décret du 20 octobre 1977 et placée auprès du ministre chargé de l'architecture, a pour mission de favoriser l'amélioration de la qualité des constructions publiques et des projets d'aménagement. Elle apporte son expertise aux acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et aux professionnels de la maîtrise d'œuvre. Elle prend part aux réflexions conduites par les services de l'État et accompagne les collectivités territoriales au moyen d'actions de conseil, d'information et de formation. Elle anime son réseau d'architectes consultants.

Pour agir, la MIQCP s'est constituée en équipe pluridisciplinaire composée d'architectes-urbanistes, d'ingénieurs et de juristes spécialisés. Elle s'appuie également sur une trentaine d'architectes consultants intervenant à la demande, essentiellement dans le cadre des consultations de maîtres d'œuvre.

Elle est présidée par Roland Peylet, conseiller d'État honoraire, et est dirigée par Christian Romon, secrétaire général.



LES MISSIONS DE LA MIQCP

Des actions interministérielles

La MIQCP est présente au sein des instances de réflexion et des groupes de travail de l'État : atelier ORME¹ de la direction des achats de l'État, commission ministérielle des projets immobiliers du ministère de la Culture, collège maîtrise d'ouvrage du CGEDD², comité scientifique éco quartier, réseau national des aménageurs. Elle accompagne également l'État, maître d'ouvrage, dans ses projets à l'étranger.

Des partenariats multiples

La Mission est invitée à participer aux travaux des partenaires institutionnels tels que le conseil national de l'ordre des architectes et la fédération des CAUE³, ainsi que les syndicats professionnels représentatifs des architectes, des ingénieurs et des économistes.

Des travaux éditoriaux

La MIQCP publie, sous forme de guides thématiques, de fiches « Médiations » et d'outils pratiques, les conclusions des groupes de travail qu'elle anime. Cette production éditoriale est accessible en ligne sur le site Internet www.miqcp.gouv.fr

Des conseils aux collectivités

La MIQCP conseille les maîtres d'ouvrage publics sur le montage de leurs projets et met à leur disposition ses architectes consultants pour les assister dans les jurys de concours.

Des actions de formation

La Mission conduit directement ou indirectement des actions de formation de maîtres d'ouvrage publics. Ces séances de formation ou ces rencontres sont autant d'occasions, pour la MIQCP, de promouvoir une démarche d'intérêt public partagée et de prolonger son action en vue de son principal objectif : faire réaliser des équipements publics de qualité.

1 Outil de Rédaction des Marchés de l'Etat

2 Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

3 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

LES VALEURS DE LA MIQCP

La loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

L'intérêt public de l'architecture

L'article 1 de la loi précise notamment que « l'architecture est une expression de la culture » et que « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respects des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».

La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée dite « loi MOP »

Ils orientent la doctrine de la MIQCP dans tous ses champs d'intervention.

Une maîtrise d'ouvrage responsable et investie

Une opération requiert une maîtrise d'ouvrage déterminée, exigeante et professionnelle dont la motivation se construit à partir de la participation citoyenne et dont le niveau d'ambition s'inscrit dans le processus de programmation comme préalable indispensable à toute commande de conception.

Une procédure choisie et transparente

Les ambitions du programme font prendre toute sa mesure au projet. En fonction des enjeux mis en évidence, la maîtrise d'ouvrage retient la procédure la plus efficiente pour choisir son équipe de conception.

Une maîtrise d'œuvre indépendante

La maîtrise d'ouvrage s'associe les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour concevoir le projet le plus en phase avec ses attentes et son dessein.

Une mission complète et insécable

Une coopération avec la maîtrise d'ouvrage dans la durée conduit la maîtrise d'œuvre à s'approprier le programme et à le traduire dans le projet et l'opération livrée.

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Libération de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine

Le recours aux concours

L'article 5-1 de la loi de 1977 issu de la loi LCAP indique notamment que « les maîtres d'ouvrage publics et privés favorisent, pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage de bâtiment, l'organisation de concours d'architecture.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intervenir sur le patrimoine bâti

La transition écologique engage à réfléchir aux conditions du renouvellement urbain et de la reconquête du patrimoine bâti.

Intégrer la notion de frugalité

La MIQCP est impliquée dans le débat sur la transition énergétique et veille notamment à la réduction des coûts d'exploitation et de maintenance des constructions.

Participer à l'élaboration de la ville durable

Sollicitée par les acteurs du projet urbain, la MIQCP s'intéresse aux conditions de conception de la ville durable, du bâtiment au territoire.

L'ensemble de ces fondamentaux guident l'action de la MIQCP en faveur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère des constructions publiques et des aménagements urbains.

LES ENJEUX ACTUELS DE LA MIQCP

Participation à la codification des textes de la commande publique

Aux côté du ministère de la culture et de la communication, la MIQCP sera particulièrement vigilante sur les conditions d'inscription de la loi MOP ainsi que ses décrets d'application dans le futur code de la commande publique.

Des collaborations à des programmes de formation à la maîtrise d'ouvrage

La MIQCP prend une part significative dans les projets pédagogiques engagés par les centres de formation des personnels des collectivités territoriales et par les écoles nationales supérieures d'architecture avec la création de deux diplômes supérieurs, l'un dédié à la maîtrise d'ouvrage urbaine et architecturale et l'autre aux démarches de programmation.

De nouveaux sujets d'investigation

Convaincue de l'intérêt de mettre en place des dispositifs de pilotage des projets urbains, la MIQCP s'est engagée dans une réflexion qui l'a conduit à proposer une démarche de programmation stratégique facilitant la transition entre la planification et l'élaboration des opérations. Elle propose un processus de conduite de projet garant d'une commande de conception urbaine éclairée.

De nouvelles orientations vers la transition numérique

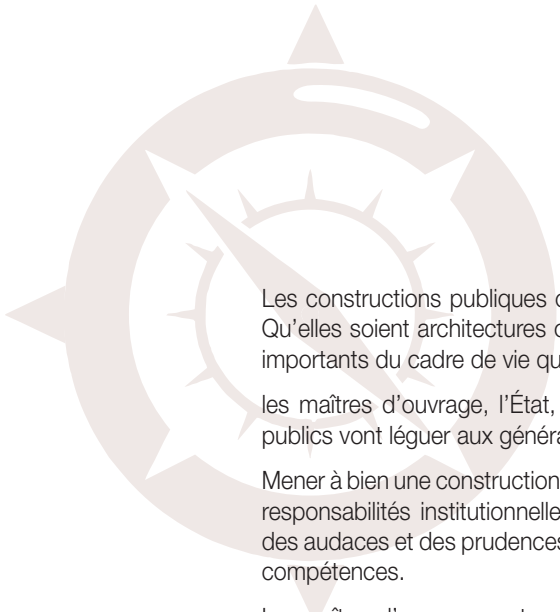
La MIQCP accompagne le travail de diffusions de nouvelles pratiques autour de la maquette numérique, sous l'égide du PTNB6, et poursuit ses investigations en animant un club favorisant les partages d'expérience des maîtres d'ouvrage dans la phase de conception et de construction.

Des projets de publications

La création du statut de paysagiste-concepteur a conduit la MIQCP à mener une réflexion sur la commande de paysage, sur demande de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du ministère de la transition écologique et solidaire.

De plus, afin de répondre aux sollicitations des maîtres d'ouvrage en espaces protégés, la Mission initie, sur demande de la direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication, une réflexion sur les conditions dans lesquelles les dossiers patrimoniaux complexes doivent être présentés pour instruction.

Par ailleurs, elle actualise ses publications pour prendre en compte les nouvelles règles de la commande publique.



Les constructions publiques ont un rôle dépassant de loin leur propre usage. Qu'elles soient architectures ou infrastructures, elles constituent des éléments importants du cadre de vie que

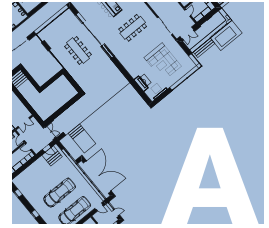
les maîtres d'ouvrage, l'État, les collectivités locales ou leurs établissements publics vont léguer aux générations futures.

Mener à bien une construction publique met en jeu des devoirs et des droits, des responsabilités institutionnelles et citoyennes, des aspirations, des initiatives, des audaces et des prudences, et bien sûr, implique la conjugaison de multiples compétences.

Les maîtres d'ouvrage sont au carrefour des préoccupations sociales, culturelles, financières, environnementales, mais aussi juridiques et administratives : les constructions publiques concernent directement ou indirectement tous les citoyens. Elles sont priorité commune et bien commun, points de repère et d'animation de la collectivité. Elles reflètent l'identité et les valeurs d'une société. De cela aussi, le maître d'ouvrage est responsable.

Face à ces responsabilités fondamentales qui nécessitent, pour être menées à bien, de croiser de nombreux talents, les maîtres d'ouvrage peuvent souhaiter soutien et expertise. Ce que peut, en particulier, apporter la MIQCP, mission d'État chargée de promouvoir la qualité de l'architecture publique





1 9 7 7



2 0 1 7



*mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques*